



La Roche-sur-Yon, le 8 novembre 2012

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Mathieu DURQUETY en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------------|---|---------------------------------------|
| – Angie LEBOEUF | à | Francis LUCAS |
| – Patricia CEREIJO | à | Martine CHANTECAILLE |
| – Marie-Noëlle MANDIN | à | Francine-Nicole CHABOT |
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Louise-Michèle GADY | à | Yannick HENRY |
| – Maryse SOUCHARD | à | Roland GUILLET |
| – Thierry BARBARIT | à | Jean-Yves DAVIAUD (questions 28 à 33) |
| – Charlotte LEYDIER | à | Patrick YOU |
| – Alexandre MAISONNEUVE LE BREC | à | Michèle PELTAN |
| – Laurent CAILLAUD | à | Jean-Gilles DUTOUR |
| – Raoul MESTRE | à | Madeleine DAVID (questions 8 à 33) |
| – Jacques BESSEAU | à | Anne AUBIN-SICARD (questions 1 à 4) |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2012 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« J'espère que chacun d'entre vous a bien profité de cette période estivale pour reprendre avec tonus ce Conseil de rentrée.

Ce ne sont pas les jeunes de La Roche-sur-Yon et d'ailleurs qui ont manqué de « tonus » car nous avons pu constater leur énergie et leur créativité durant cette semaine des « Météores » et avant, lors des manifestations de jumelage.

Plusieurs rendez-vous ont montré toute une palette de jeunes talents et on a pu apprécier durant ces quelques jours les spectacles de danse, de cultures urbaines et de nombreuses autres formes d'expressions artistiques partout dans la ville.

J'en profite d'ailleurs pour saluer l'adjointe à la culture, Patricia CEREIJO, victime d'un malaise lors du week-end dernier et qui a dû être hospitalisée. Elle sort aujourd'hui même de l'hôpital et je lui souhaite, en notre nom à tous, un prompt rétablissement.

Je disais que ces manifestations, combinées aux manifestations de jumelage - nos 30 ans d'amitié avec Caceres et Drummondville - ont créé une certaine effervescence dans la ville et les quartiers. C'est la preuve que les Yonnais aiment à circuler dans leur ville et à s'emparer des espaces publics, pour peu qu'on sache leur offrir des moments d'évasion et d'animation.

Dans le prolongement du « premier coup de pelleuse », les anniversaires de jumelage, les Météores, puis bientôt le Festival du Film, créent une animation où chacun peut se retrouver, en famille ou entre amis, pour des spectacles dont la plupart sont très accessibles voire gratuits.

D'ailleurs, les gérants de cafés et de restaurants ouverts ce dimanche et les semaines précédentes peuvent témoigner que l'affluence était au rendez-vous !

Cela préfigure avec enthousiasme la ville de demain et sa capacité à attirer et à fédérer autour d'événements populaires et qualitatifs, qu'ils soient d'ailleurs municipaux ou associatifs.

Les débats menés avec nos villes amies sur les expériences autour de la Jeunesse et de la Culture nous confortent dans l'idée de promouvoir la culture car elle est un vecteur de cohésion mais aussi un facteur de développement économique.

On vient installer son entreprise, habiter plus facilement en effet dans une ville qui bouge, qui s'anime et qui offre des possibilités de rencontres et d'échanges, dans une ville où il existe déjà un niveau de service public très élevé (plus élevé que dans la majorité des villes de même niveau).

C'est une notion immatérielle, peu quantifiable, mais que serait un territoire sans la ou les cultures qui font son identité ?

Ces rendez-vous culturels favorisent la rencontre citoyenne, l'échange, le partage d'une histoire et d'un destin commun, une rencontre qui selon Malraux a « *cette capacité à forger une sensibilité commune et ... contribuer à construire une communauté* ».

Et puis, je pense que La Roche-sur-Yon est à un tournant de son histoire, qu'il faut analyser, sereinement et sans esprit partisan.

Après s'être beaucoup développée, voire étendue physiquement, après s'être dotée de nombreux services et équipements publics qui en font une ville bien équipée, les Yonnais, anciens comme récents, réaffirment un « besoin de ville »... qui nous impose de penser la ville dans un développement autant « urbain qu'humain » ! On sent une aspiration collective à vivre sa ville, à partager quelque chose en commun et ça, seule la culture peut le faire, c'est son ciment.

Ces belles rencontres et le succès de ces manifestations, nous les devons à une mobilisation collective et je souhaite remercier ici l'ensemble des services de la Ville, les nombreuses associations culturelles et les nombreux bénévoles qui s'y sont investis.

Lors de cette rentrée, vous avez noté que les travaux en ville s'accroissent, qu'il s'agisse de rénovations des voiries, espaces publics et réseaux urbains - 792 K€ sont prévus en DM rien que pour les réseaux ! - ou de travaux dans les bâtiments municipaux. Rien que dans les espaces publics : places, voiries et trottoirs, nous y avons consacré plus de 25 millions d'euros depuis le début du mandat.

Nous sommes à un moment de l'histoire de la ville où sa rénovation, sa restructuration, sa mise en accessibilité, sa modernisation, j'allais dire son rajeunissement, que ce soit dans les quartiers ou en centre-ville, donc y compris l'ensemble place « Napoléon-Clemenceau », prennent le pas sur la construction des équipements neufs.

C'est sans doute moins valorisant pour un Maire d'inaugurer des réseaux d'assainissement souterrain qu'une salle de sport ou un espace culturel. Mais gérer la ville, notre ville, impose aussi de moderniser son patrimoine, ses réseaux, ses voiries, ses places et ses trottoirs.

Ces travaux peuvent perturber un peu la vie en ville.

Mais cette question-là, les Yonnais qui ont une maison ou un appartement la connaissent bien : à un moment donné, après 20, 30 ou 40 ans d'usage, il convient de rénover sa demeure. Cela coûte un peu, dérange durant le temps des travaux. Une fois ceux-ci réalisés, on est encore plus fier de son habitation qui non seulement est plus fonctionnelle et plus belle, mais qui également a repris de la valeur.

Les Yonnais l'ont majoritairement compris : moderniser la ville, c'est non seulement la rendre plus belle, plus attractive, plus vivante mais c'est aussi revaloriser l'ensemble du patrimoine bâti de la ville, y compris privé, donc le leur également !

Par ailleurs, vous le savez - mais il faut parfois marteler les faits pour que certains les entendent -, nous nous sommes préparés à cet effort important en désendettant la ville en 4 ans de près de 20 millions d'euros, en repoussant deux gros investissements de 3 ans : pôle culturel qui concerne la ville seule - mais aussi bassin de 50 mètres qui concerne l'Agglomération, je le cite car nos destins « ville et agglo » sont liés - et ceci de façon à pouvoir maintenir notre soutien aux associations - contrairement à d'autres collectivités -, à ne pas endetter la Ville inconsidérément et à ne pas accroître la pression fiscale, et ceci dans la durée. Dans la durée c'est-à-dire dans mon esprit bien au-delà de 2014 ! J'espère que cela sera entendu !

Mais la rentrée, c'est bien évidemment aussi la rentrée scolaire, et je laisserai Sylvie CHARTIER nous faire un point sur les effectifs et les travaux réalisés.

Cette présentation viendra en écho aux deux premières délibérations où nous voterons le budget affecté aux classes découvertes ainsi que la réflexion engagée autour de la rénovation du groupe scolaire Pont Boileau.

Vous le savez, nous mettons un point d'honneur à doter les écoles de moyens pour offrir aux jeunes les meilleures perspectives.

Cela se confirme et la Ville ne va pas baisser son effort, notamment à un moment où les réflexions et les pistes envisagées dans le cadre de la refonte de l'école engagée par le gouvernement nous invitent à repenser les activités extrascolaires et périscolaires pour mieux préserver les rythmes de l'enfant.

Notre expérience et notre démarche pionnière dans la mise en place de la semaine des 4 jours et demi, sur quatre groupes scolaires, nous serviront beaucoup et nous donnent une bonne base d'échange pour imaginer l'école de demain.

Elle a en bien besoin après toutes ces années où l'école a été oubliée, décriée ou accablée de tous les maux, renvoyant aux seuls enseignants les échecs du système scolaire.

Enfin et j'en terminerai par-là, puisque nous avons le plaisir d'accueillir un public plus nombreux que d'habitude que je salue, avant de passer au premier point à l'ordre du jour, je vais donner la parole à Françoise VIGNAULT, adjointe aux solidarités qui, à ce titre, entre autres dossiers très lourds, est amenée à suivre celui de l'accueil des migrants sur notre ville.

J'ai ajouté cette intervention de Françoise VIGNAULT à l'ordre du jour, compte tenu de la présence du DAL 85 dans la salle. Cela n'était pas prévu mais évidemment, comme cette question n'est pas à l'ordre du jour, elle ne portera pas à débat. »

Monsieur le Maire donne la parole à **F. VIGNAULT**, adjointe aux solidarités, pour une intervention sans débat sur l'accueil des migrants à La Roche-sur-Yon :

« L'arrivée de migrants sur le territoire se fait à Nantes (OFPRA) puis ils sont orientés vers La Roche-sur-Yon pour ce qui concerne la Vendée car notre ville possède un CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) à l'inverse d'autres communes du département qui ont fermé les leurs.

Logique d'arrivée à Passerelles, qui par convention avec l'Etat gère l'accueil des migrants.

Mais insuffisance d'accueil avec des sollicitations auprès de la collectivité.

Actuellement, 13 familles seraient sans logement d'après la presse, un peu moins d'après les informations transmises par la Préfecture.

Rappelons que La Roche-sur-Yon, c'est 8 % de la population de Vendée mais près de 50 % des places d'hébergement pour près de 80 % des demandeurs d'asile accueillis selon des sources sûres puisqu'elles émanent de la direction départementale de la cohésion sociale de Vendée.

Contrairement à d'autres, nous ne sommes pas portés par le discours mais par les actes...

Nous agissons dans la dignité sans chercher à clamer haut et fort notre solidarité ou notre indignation...et pour le sujet qui nous concerne aujourd'hui, la discrétion est bien souvent gage d'efficacité... On devrait tenir compte du récent passé et de l'exploitation publique qui a été faite d'une situation qui au final s'est retournée contre la famille concernée qui a été expulsée il y a près d'un an. Je ne suis pas convaincue qu'il soit nécessaire de citer des lieux et de stigmatiser des situations lorsqu'on parvient avec certaines associations à traiter dans la discrétion et dans le respect mutuel ces situations humainement difficiles.

J'ajoute que la publicité faite autour de ces familles, qui va bien au-delà de nos frontières via Internet, peut les exposer à de graves dangers compte tenu du fait qu'ils ont dû parfois fuir leur pays pour des raisons de sécurité.

Pendant plus d'un an et encore aujourd'hui, nous avons accordé un toit pour deux familles sur deux ex-logements instituteurs...Parallèlement et dans la mesure où nous les aidions sur le plan du logement, nous avons subvenu à leurs besoin en leur accordant une allocation mensuelle.

Depuis ces deux familles sont parties, remplacées par d'autres et au jour d'aujourd'hui un logement reste occupé par une nouvelle famille et l'autre logement fait l'objet d'une convention avec l'association Passerelles dans le cadre de ce que l'on nomme des logements « tampon » destinés à permettre à l'association Passerelles de gérer des situations d'urgence en terme de logement, séjours de courtes durées qui ne peuvent pas excéder deux mois comme nous l'avions prévu et défini ensemble à la demande de l'association Passerelles qui agit là dans ses prérogatives de CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

Au final, la Ville aura aidé et hébergé 6 familles de demandeurs d'asile dont une continue aujourd'hui à être hébergée sur un logement mis à disposition par la Ville.

Nous apprenons dans la presse ce jour que l'ex-logement de l'ACYAQ mis à disposition par la Ville (et qui devrait à terme répondre à des éventuels besoins du groupe scolaire mitoyen) était occupé de manière illégale par le DAL 85 et que 17 personnes y sont désormais logées dont d'ailleurs la famille

jusqu'ici hébergée dans des locaux municipaux mis à disposition des associations, au 13 rue de la République.

Le principe est entendu pour les familles sans ressources hébergées par la Ville de bénéficier mensuellement de l'aide financière précédemment attribuée aux autres familles.

Sachez que les enfants de ces familles scolarisées dans les écoles yonnaises bénéficient des services de la réussite éducative et par ce biais les enfants sont inscrits aux activités sportives et culturelles proposées par les associations.

Quant à la condition d'hébergement de familles sous statut Dublin 2 ou pas, ou dans l'incapacité juridique de pouvoir déposer leur demande de droit d'asile auprès de l'OFPRA, cette question relève de l'Etat et la Ville a sollicité le Préfet pour qu'il exerce son droit de réquisition auprès de Vendée Habitat pour qu'une solution soit trouvée en terme de logement, solution qui deviendra inéluctable dès le début prochain du plan hivernal, soit au 1^{er} novembre 2012. Au passage, un tiers du parc social de Vendée Habitat est sur La Roche.

L'action de la Ville est concrète et réelle et je pense pouvoir parler ici au nom de la municipalité, sans exception, car nous sommes tous conscients des besoins mais aussi de nos limites. C'est pour cela que j'avais conduit, à la demande du maire, une délégation en préfecture et que nous avons le 4 septembre dernier sollicité le Ministre de l'intérieur pour avoir des moyens supplémentaires et demandé à ce que les délais d'instruction des demandes d'asile soient raccourcis.

Si l'Etat ne peut pas tout, et ce ne sont pas les élus, pour certains agents de l'Etat, qui diront le contraire, la commune ne peut pas non plus répondre seule à l'accueil de ces familles de migrants dans des conditions dignes de notre République.

J'ajouterai pour conclure, puisque je suis adjointe aux Solidarités, et comme le savent mes collègues Françoise ou Lilliane, et comme l'atteste la fréquentation en hausse des épiceries solidaires, que bon nombre de Vendéens, avec des papiers à jour et vivant dans une extrême précarité ou touchés par des mesures d'expulsion locatives du parc privé se tournent vers nous pour obtenir des secours, ou un toit. J'ajoute que le Fond de solidarité pour le logement confirme que 64 familles ont été aidées en 2011 pour des impayés de loyers et que 444 ménages yonnais ont bénéficié de prise en charge pour des impayés notamment d'électricité, de gaz et d'eau.

Pour moi, entre deux misères humaines, il ne peut y avoir de priorité, elles doivent être traitées toutes les deux, équitablement. »

Monsieur le Maire suspend la séance et la reprend à 18 h 05.

Revenant au sujet exposé par F. VIGNAULT, il confirme qu'entre plusieurs misères humaines, il ne peut y avoir de priorité, elles doivent être traitées de façon équitable. Il rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon est la collectivité qui, en Vendée, œuvre le plus dans ce domaine. Il ajoute considérer irresponsable et contraire à l'esprit républicain, d'utiliser une misère, réelle, pour promouvoir une action, aussi légitime soit-elle.

Il donne ensuite la parole à S. CHARTIER pour un point d'étape de la rentrée scolaire.

S. CHARTIER commente un diaporama relatif aux effectifs, aux fermetures et ouvertures de classes, aux rythmes scolaires, aux travaux dans les équipements et à la tarification pour les familles.

P. REGNAULT se réjouit de l'avancée du système de tarification qui traduit bien l'orientation solidaire de la Ville. Il rappelle que le conseil avait adopté à l'unanimité ce dispositif et se félicite d'une telle union sur cette politique sociale.

Poursuivant le déroulement de séance, il aborde le premier point de l'ordre du jour.

1	GROUPE SCOLAIRE PONT BOILEAU - REHABILITATION DES LOCAUX - LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION
----------	--

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

Le groupe scolaire Pont Boileau constitue un équipement particulièrement complexe en terme d'accès comme d'accessibilité. Il présente en outre des signes de vétusté et des besoins d'amélioration importants.

Eu égard à ces éléments et aux enjeux à atteindre, il est proposé de missionner sur ce projet un programmiste qui sera chargé d'établir un diagnostic du groupe scolaire Pont Boileau pour réaliser

une étude de faisabilité avec plusieurs scénarios de restructuration, et un programme architectural, technique et fonctionnel.

F. VIGNAULT propose la projection d'un extrait de film tourné par les jeunes du CMJ. Ils sont allés rencontrer des enfants porteurs de handicaps sur les lieux de leur scolarité, dans le cadre d'un travail sur les droits de l'enfant et l'éducation pour tous.

P. REGNAULT estime que ce travail est remarquable. Il rappelle également que deux jeunes du CMJ ont accompagné la délégation de sportifs handicapés aux Jeux Paralympiques et participé ainsi à une expérience enrichissante. Il renouvelle ses félicitations à ces jeunes pour leur investissement exemplaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	CLASSES DE DECOUVERTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE FONCTIONNEMENT
----------	--

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

Chaque année, la Ville apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes de découvertes par une participation financière pour chaque enfant et une aide à leur organisation.

Pour l'organisation de ces classes de découvertes, un marché de prestations de services a été passé avec la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée.

Dans ce cadre, le règlement interne de fonctionnement doit être révisé en modifiant certaines dispositions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE PHILHARMONIQUE
----------	--

Rapporteur : Mme Martine Chantecaille

Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 200 € à la Société Philharmonique pour l'organisation d'un concert de jazz avec la participation du 'Big Band' de l'armée de l'air, au Manège, le samedi 30 mars 2013.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	AIDE AU PROJET POUR L'ASSOCIATION CHANTS-SONS - ORGANISATION DE LA SOIREE «COULEUR LAPOINTE »
----------	--

Rapporteur : Mme Martine Chantecaille

L'association Chants-Sons a sollicité le soutien de la Ville pour l'organisation d'une soirée 'Couleur Lapointe' avec le spectacle « Bobby Lapointe repiqué : comprend qui peut ! ».

Ce spectacle aura lieu le jeudi 11 octobre 2012 au théâtre municipal. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 500 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Mme Martine Chantecaille

Le musée municipal projette l'acquisition, sous réserve de l'avis favorable de la commission régionale d'acquisitions des musées, de :

- 2 photographies de Darren Almond (Until MMXLI.IV, 2003 ; Until MMXLI.VII, 2003) pour un montant de 26 000 €
- 1 photographie d'Elina Brotherus (Finis terrae, 2010) pour un montant de 6270 €
- 2 photographies de Paola Di Pietri (Série Dittici, Sans titre # 14, 1998) pour un montant global de 8 000 €
- 1 photographie de Shai Kremer (Maoz Ester, Série Fallen Empire, 2010) pour un montant de 14800€
- 3 photographies d'Eric Poitevin (Série Panoramiques, Sans titre # EP09 3690, 2002 ; Série Chênes couchés, Sans titre # EP12 4665, 2000) pour un montant de 25 000 €

Ces acquisitions, d'un montant global de 80 070 € TTC , répondent au programme validé en 2002 par le conseil municipal et la Direction des Musées de France. Elles seront affectées au musée municipal qui en aura la gestion.

L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAM (Fonds Régional pour les acquisitions des musées).

R. MESTRE indique qu'il votera contre ce dossier. Il considère que la dépense est énorme et s'insurge que l'on puisse verser 14 800 € pour une photographie. Cela relève du gaspillage, quand tant de gens sont en situation précaire. Il estime ce genre de subventions « inutiles ».

J. BESSEAU n'entend pas discuter les motivations qui ont mené au choix de ces photographies. Il note cependant qu'un budget de 80 000 € d'argent public partagé entre la Ville, la Région et l'Etat pour l'acquisition de 19 photographies est une somme importante en cette période de crise. Au vu des chiffres du chômage, 400 000 demandeurs en 4 mois de nouvelle présidence, il lui semblerait important de marquer des priorités et que ce type de dépenses diminue au profit d'actions solidaires.

M. CHANTECAILLE demande à R. MESTRE de ne pas faire de confusion entre l'art et la technique. Elle refuse que l'on affiche un tel mépris de la culture, même en période de crise. Elle rappelle qu'il est même plus important de maintenir des budgets ambitieux et qui font lien dans les périodes difficiles. La culture n'est en rien annexe ou luxueuse, elle doit rester accessible. Elle se demande aussi comment l'opposition justifie ses ambitions pour le musée municipal tout en appelant aux restrictions budgétaires.

J. SOULARD interpelle J. BESSEAU sur l'utilisation partielle des chiffres du chômage. Il indique que la limite de 3 millions de demandeurs d'emplois a déjà été franchie par le passé. Cette hausse s'était même arrêtée en 1997, année où, grâce au gouvernement Jospin, le chômage avait baissé.

P. REGNAULT note que la crise européenne ne cesse de s'amplifier ; contrairement aux affirmations bravaches de Nicolas SARKOZY lors de son mandat, rien n'est réglé et l'inquiétude demeure. Sur cet héritage, l'action de l'actuel gouvernement ne peut encore être évaluée. D'autant que l'influence mondiale est nette, la croissance de la Chine est en berne, cela impactera forcément l'Europe entière. Au plan local, ces difficultés se ressentent dans les secteurs de l'économie et de l'emploi et il convient que la collectivité accentue sa politique de solidarité tout en poursuivant sa politique de soutien à l'investissement.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

7 ABSTENTIONS M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, Mme Madeleine David, M. Jacques Besseau

6	ATTRIBUTION - REGULARISATION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
----------	---

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Il est proposé au conseil municipal, une diminution de 10 000 € de la première partie de la subvention 2012/2013 à La Roche-sur-Yon Vendée Handball suite aux relégations sportives des équipes 1 féminine et masculine, ainsi que l'attribution de subventions de 7 000 € à La Roche-sur-Yon Volley-Ball pour l'accession de l'équipe masculine en nationale 3, et 3 000 € au Comité Départemental du Sport Adapté Vendée pour l'open international de tennis de table et le mondial de futsal sport adapté, prévu du 27 octobre au 3 novembre 2012 dans des salles municipales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 'ENSEMBLE AU VAL D'ORNAY' DANS LE CADRE DES 10 ANS DE PARTENARIAT AVEC LE QUARTIER 'DEPOT' DE TAMBACOUNDA
----------	---

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

Du 5 au 14 octobre 2012, l'association 'Ensemble au Val d'Ornay' célébrera ses 10 ans de jumelage avec le quartier Dépôt de Tambacounda. Un programme d'activités est mis en place avec des représentants du quartier partenaire de Tambacounda afin de mieux faire connaître les projets mis en place depuis 10 ans ainsi que ceux en cours ou futurs. L'objet de cette manifestation, qui sera ouverte à tous, a pour but également de faire découvrir le Sénégal et Tambacounda en particulier.

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder une aide financière de 1 500 euros pour l'appui à la prise en charge de l'accueil des invités de la commune partenaire sénégalaise, Tambacounda.

T. TARROUCHE fait l'intervention suivante :

« J'associe ma collègue Francine-Nicole CHABOT pour féliciter les Yonnais du succès de la célébration des 30 ans de jumelage. La Ville affirme aussi que les relations doivent toucher les habitants en premier et dernier lieu car ce ne sont pas que des relations institutionnelles. En effet, même en période de crise, il est nécessaire que nous soyons solidaires. Nos partenaires nous l'ont d'ailleurs rappelé et nous avons répondu par l'affirmative. C'est dans ce contexte aujourd'hui, que la maison de quartier du Val d'Ornay, qui a dix ans de jumelage avec le quartier Tambacounda, va organiser une célébration du 5 au 14 octobre. Il s'agit de faire le bilan et de définir des pistes de travail en commun pour le futur. Ils ont donc sollicité la Ville pour une aide financière de 2 500 €. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	ANRU - AMENAGEMENT DE L'ILOT FORGES-BACQUA-LECLERC - ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE MADAME MOUGARD 245 BOULEVARD MARECHAL LECLERC
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition par voie amiable de la propriété de Madame MOUGARD située 245 boulevard Maréchal Leclerc, dans le périmètre d'aménagement ANRU pour le renouvellement urbain de l'ilot Forges-Bacqua-Leclerc.

Le prix d'acquisition est fixé à : 266 000 euros net vendeur.

F. GRIVEL fait l'intervention suivante :

« Mon intervention portera sur l'ensemble des délibérations.

Tout au long de ce conseil, nous allons délibérer sur plusieurs opérations qui traduisent la volonté de La Roche-sur-Yon d'investir pour l'avenir et pour l'emploi (ANRU, atelier relais, réseau de chaleur, Pentagone 2020, pôle associatif, EHPAD Tapon, subventions à des associations, réhabilitation de locaux...).

L'action des collectivités locales est essentielle dans le contexte de crise et risque pourtant d'être considérablement entravée par des restrictions budgétaires imposées notamment par l'Europe.

Après des années de gestion de la crise par la Droite tant en France qu'en Allemagne, l'Europe est au bord du gouffre. Les choix qui ont été faits n'ont pas permis de faire payer les conséquences de la crise aux vrais responsables. François HOLLANDE disait à ce propos il y a quelques mois « l'ennemi, c'est la finance ».

Les groupes de pression qui agissent pour protéger les plus riches se sont employés à discréditer l'Etat-providence et à démolir de façon méthodique les avancées sociales portées par la gauche au cours du 20^{ème} siècle (35 heures, retraites à 60 ans), ainsi que les services publics.

L'austérité croissante appliquée pendant toutes ces années n'a rien résolu au niveau économique, au contraire. La protection sociale et l'action pour l'investissement sont porteuses de richesses pour le pays mais les plus riches rechignent quand il est question de redistribution et s'emploient à faire passer leurs intérêts particuliers pour l'intérêt général. La solidarité les dérange et c'est donc la solidarité qui est montrée du doigt. La crise sert de prétexte à des attaques sans précédent contre la protection sociale. Les restrictions budgétaires mettent à mal cette solidarité, entre nationaux d'une part (retraite, protection sociale...), entre pays européens d'autre part (Grèce, Espagne ...), et à l'égard des migrants (manque de moyens criant en particulier pour les demandeurs d'asile avec des difficultés croissantes au niveau de l'accueil et de l'hébergement). Le manque de moyens général est lourd de conséquences pour tous.

Aujourd'hui, la survie de l'Europe et même celle de l'euro ne tiennent qu'à un fil. Ce fil ne s'appelle pas austérité, il s'appelle relance. Nous ne sommes pas seuls à le penser, de grands noms de l'économie font entendre leur point de vue en ce sens.

Dans ce contexte difficile, toutes les actions qui permettent de favoriser l'économie, l'emploi et la solidarité vont dans la bonne direction. Les partenariats multiples entre divers organismes et collectivités permettent encore de faire face aux coûts. De grandes inquiétudes toutefois apparaissent quant aux possibilités futures d'actions sur ce terrain, tant pour les collectivités locales que pour l'Etat dans le cadre d'un traité européen trop contraignant pour les politiques publiques et basé sur une stigmatisation de la dette. Les fondements économiques de ce point de vue sont contestables et contestés par de nombreuses voix dans la population et par des économistes de renom, comme Joseph STIGLITZ et Paul KRUGMAN, Prix Nobel d'économie.

Ils insistent à la fois sur le coût de l'inégalité, avec la montée d'une société divisée, sur le grand mensonge quant aux mécanismes et aux responsabilités de la crise actuelle (ce sont bien les marchés qui sont en cause et non les politiques sociales, au contraire), sur le caractère aggravant des politiques d'austérité avec toutes les conséquences dramatiques que nous voyons déjà pour les populations. Ils insistent surtout sur la nécessité d'un vaste plan de relance, audacieux quant aux moyens mis en œuvre afin d'inverser efficacement la tendance.

Je cite Paul KRUGMAN : « Maintenir la dépense publique dans une économie déprimée ne dégrade pas considérablement les finances publiques. A long terme, cela peut même les améliorer : vous empruntez à des taux très faibles et l'économie, plus forte, permet d'engranger plus de recettes fiscales. Surtout, vous limitez les dégâts provoqués à long terme par la récession. En résumé, l'austérité est destructrice même sur le plan fiscal ! ».

Pour ces économistes comme pour nous, les choses sont claires : plus d'austérité signifie plus de crise. Il suffit de regarder les dernières années écoulées.

Les moyens et la volonté politique sont les conditions qui nous permettent une lutte efficace contre la crise, ses causes et ses conséquences. Nous voterons donc toutes les délibérations de ce Conseil car elles sont de nature à soutenir l'emploi et à améliorer les conditions de vie des Yonnais. »

P. REGNAULT estime important qu'il soit procédé sans tarder à la séparation des banques d'affaires de celles de dépôt, ce à quoi s'est engagé le gouvernement. Il convient de mettre de l'ordre dans la finance et il cite l'exemple des désordres qui ont affecté la Grèce. Pour la France, il faut retrouver les conditions d'une capacité à l'investissement, il faut diminuer l'endettement et cela passera par des situations difficiles qu'il conviendra d'affronter solidairement. Il est certain que la position actuelle du gouvernement va dans le bon sens.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	ANRU - REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE NANTES, RUE GUTENBERG ET CARREFOUR D'ENTREE DE VILLE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE L'AGGLOMERATION ET LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTENEUR ENTERRE ET DE QUATRE ARRETS DE BUS
----------	---

Rapporteur : M. Patrick You

Dans le cadre de l'opération 'ANRU' requalification de la route de Nantes, rue Gutenberg et carrefour d'entrée de Ville, l'Agglomération envisage de conforter le 'point verre' aérien existant sur la place du Point du Jour en implantant une colonne enterrée.

De plus, le projet intègre quatre arrêts de bus. Il s'agit de deux arrêts de transport en commun existant sur la place du Point du Jour que La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sont également prévus sur le secteur, deux nouveaux arrêts de bus au niveau du carrefour Jean Yole.

Afin d'optimiser les interventions et les conditions de mise en place, l'agglomération se propose de confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la Ville de La Roche-sur-Yon.

P. REGNAULT confirme qu'il s'agira d'un véritable boulevard d'entrée de ville, d'une grande qualité. Il rappelle que le coût de cet aménagement, au mètre carré, est le même que celui de la rue Champollion, de la place Napoléon ou de la rue Clemenceau. La même qualité est recherchée pour tous les aménagements, quels que soient les quartiers. Il convient de moderniser la ville pour renforcer son attractivité.

M. DAVID rappelle l'importance de la concertation autour de ces projets d'envergure, et notamment la nécessité de prendre en compte les handicaps non seulement dans sa confrontation avec l'espace public, mais également dans l'accès aux commerces.

J. SOULARD expose le déroulement des opérations de concertation sur ce dossier : sur la base du projet établi par le cabinet d'urbanisme, tous les commerçants ont été rencontrés. Il a été tenu compte des remarques, à la condition qu'elles ne contredisent pas l'intérêt général. Le cabinet d'urbanisme a donc retravaillé pour produire les plans définitifs. Le problème d'accessibilité évoqué par M. DAVID a été pris en compte, une rampe a été installée. Le projet progresse donc avec cette constante préoccupation de la concertation.

P. REGNAULT se félicite de ce grand chantier de modernisation qui va accélérer l'accessibilité. Il rappelle que des bandes podotactiles ont été installées partout en ville. De même, le dialogue avec les commerçants est reconnu comme exemplaire. Il révèle le travail de fond réalisé par les techniciens et les élus pour améliorer l'espace commun dans le respect de l'intérêt général.

A. CHARRIEAU s'inquiète de la situation actuelle : au-delà des chiffres, elle fait constat de l'augmentation du chômage et de l'insuffisance des offres de logements sociaux, non seulement sur le territoire yonnais mais également sur l'ensemble du département vendéen. Au constat des difficultés financières de plus en plus prégnantes, elle réclame de penser une politique de logements qui s'adapte à cette dégradation sociale.

Elle évoque ensuite la situation des migrants exposée par F. GRIVEL. Il lui semble que la problématique ne peut être réduite au comptage. Il convient de se poser la question au niveau européen et de se demander quelles conditions de vie, politiques et économiques, poussent les gens à quitter leur pays, ce qui ne se fait pas sans souffrances. Que des avancées existent au niveau local est une bonne chose mais ne suffira pas à régler ces situations dramatiques. Il conviendrait de faire tomber les clivages et que, du citoyen yonnais jusqu'aux plus hauts représentants de l'Etat, la problématique soit posée ensemble pour la résoudre ensemble.

J. SOULARD confirme que la Ville de La Roche-sur-Yon propose 29 % de logements sociaux. Mais le travail de fond est de convaincre les communes de l'Agglomération d'adopter cette tendance. Avec des outils d'aménagement tels le PLH (plan local d'habitat) et les groupes de réflexion SCOT (schéma de cohérence territoriale), il note une évolution des mentalités des élus dans les avis rendus sur les modifications des plans locaux d'urbanisme (PLU). Et c'est bien ainsi, par les élus et les politiques publiques, que les choses évolueront soutient-il, il faut convaincre les citoyens dans les réunions publiques et au quotidien.

S. IBARRA appuie les propos du premier adjoint : la ville doit rester accessible et il faut poursuivre la production de logements. Inciter les autres communes de Vendée à rejoindre ce mouvement ne se fait pas pour coller aux exigences réglementaires, mais bien pour répondre aux réalités du quotidien.

S'il se réjouit que la Ville de La Roche-sur-Yon puisse offrir à ceux qui en ont besoin une accessibilité notamment en terme de logement, il estime regrettable que cette faculté ne se trouve pas ailleurs sur le territoire de la Vendée. Pour les habitants de la Vendée confrontés à des difficultés de logement suite à des accidents de la vie, l'assurance de pouvoir se loger dans la ville centre est un aspect positif qui se relativise si cela engendre déracinement et difficultés financières. Il évoque également l'étalement urbain et les difficultés de travailler avec le principal bailleur du département, VENDÉE HABITAT, notamment pour la lutte contre l'habitat insalubre.

P. REGNAULT confirme ce sentiment d'une évolution des mentalités. Pour autant il constate un énorme retard, une modestie étonnante des budgets de politique d'urbanisme au niveau départemental, et un déficit dramatique de l'offre de logements sur la côte vendéenne qui oblige les jeunes qui y travaillent à se loger sur la ville centre, engendrant ainsi beaucoup de temps de transport. Il reste que, malgré ces retards, ces inégalités entre territoires, la Ville de La Roche-sur-Yon continue à se vouloir moteur de ces avancées et que cette exemplarité doit entraîner les autres communes à augmenter leurs capacités d'accueil.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	ANRU - RUE CHAMPOLLION - AMENAGEMENT D'UN PLATEAU DE VOIRIE ET DE CHEMINEMENTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS - PLAN DE FINANCEMENT
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par délibération en date du 14 décembre 2005, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans la mise en œuvre d'un programme de rénovation urbaine sur le secteur de la zone urbaine sensible (ZUS), élargie aux secteurs Sully et Branly, et la convention a été signée le 17 juin 2010.

La rue Champollion, axe de desserte localisé sur le quartier des Pyramides, peut être subventionnée, entres autres dans le cadre du programme européen 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi - FEDER des Pays de la Loire ».

Le conseil est appelé à solliciter des subventions pour cette opération dont le coût prévisionnel est estimé à 532 400 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	ATELIERS RELAIS - OFFRE D'ACHAT DE LA SAEM ORYON
-----------	---

Rapporteur : M. Francis Lucas

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'offre de rachat par la SAEM ORYON des ateliers relais de la Ville :

- UR 1 ZAE Belle Place, 20 rue Watt, occupé par la Société SORESCOM.
- UR 31 ZAC de la Courtaisière, 10 rue Robert Bothereau, occupé par la Société DECAFARM.
- UR 33 ZAE des Ajoncs, 45 rue de Dion Bouton, occupé par la Société Alliance Santé.
- UR 37 ZAE Acti-Sud, Hôtel d'Entreprises, 8 rue Coty.

Le prix de cession est fixé à : 3.030.000 euros net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

12	RESEAU DE CHAUFFAGE SOUTERRAIN DE VENDEE HABITAT - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DANS L'EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DES PYRAMIDES
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le conseil municipal est appelé à étendre la convention de servitude constituée sur les propriétés communales au profit de Vendée Habitat au passage du réseau souterrain de chauffage dans l'emprise du domaine public de la voirie communale, rue des Pyramides.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'ENQUETES PUBLIQUES PREALABLES AU CLASSEMENT DE VOIES, PARCELLES ET ESPACES COMMUNS
-----------	---

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le lancement d'enquêtes publiques en vue du classement des voies et espaces communs de la ZAC Zola tranche 2 et du lotissement « La Maison Neuve des Landes » extension des tranches 1 et 2.

M. PELTAN indique que son groupe votera pour ce dossier ; elle souhaiterait toutefois que la Ville impose à l'aménageur une véritable charte environnementale et aux particuliers une charte collective, et qu'elle veille à leur application car cela ne semble pas avoir été fait.

J. SOULARD répond que ces dispositions existent. Le règlement d'aménagement précise les obligations en matière de clôture. Les riverains déposent des permis conformes aux règles mais n'en respectent pas l'application au moment de la réalisation. L'aménageur n'est pas en cause mais l'acceptation collective est à faire progresser, ce qui n'est pas toujours facile.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	ZAC DE LA MARRONNIERE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé les termes d'une concession d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la SAEM ORYON pour l'aménagement du secteur de La Marronnière, conformément à l'article L.300- 4 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, la SAEM ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le bilan financier fait apparaître un montant de recettes de 85 572 000 euros HT et des dépenses pour un montant de 85 567 000 euros HT, conformément au bilan figurant au sein du CRAC ; la participation communale s'élève à 9 586 000 euros HT.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel au 31 décembre 2011 .

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : M. Joël Soulard

L'opération « Îlot de la Poste - École de Musique - Musée » a été confiée par la Ville de La Roche-sur-Yon à la SAEM ORYON lors du conseil municipal du 9 avril 2008. L'intervention de la SAEM ORYON s'effectue dans le cadre d'une concession d'aménagement, en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Le compte rendu annuel à la collectivité locale [CRACL] (conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme) est l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Le bilan financier prévisionnel s'équilibre à 6 659 000 euros HT.

Le montant de la participation communale est modifiée par rapport au dernier CRACL et s'établit à 950 000 euros HT.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ce compte rendu annuel à la collectivité d'ORYON au 31 décembre 2011.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Sur les trois sujets évoqués dans le titre de la délibération, seul celui de l'école de musique a été traité avec son transfert prévu au pôle culturel.

Du musée, il n'est plus question : le projet est enterré.

Quant à l'îlot de la Poste, voilà un dossier qui, après avoir figuré dans les tout premiers de votre programme électoral de 2008, au point que dès le Conseil Municipal d'avril 2008, il était confié à la SEM ORYON, a depuis étonnamment disparu des écrans radars de votre majorité !

Que s'est-il passé en effet depuis quatre ans ? Rien ou si peu !

En 2010, l'achat du Connemara plus par un effet d'aubaine que dans un but bien défini.

En 2011, l'achat d'une autre propriété et quelques menus travaux d'entretien de ces biens.

Si nous prenons acte des modifications du programme initial en raison des autres travaux en cours rue Clemenceau et des modifications financières qui en découlent, en revanche, nous ne pouvons que relever le flou et l'imprécision des conclusions du rapport tant en termes d'objectifs à court terme que de préconisations stratégiques. Nous n'avons pas d'échéancier précis sauf la date butoir d'échéance de la convention avec ORYON en 2018 ! On est bien loin des promesses de 2008 !

Où sont les enseignes nationales que vous prétendiez attirer dans l'hypercentre tout spécialement à l'îlot de la Poste ?

Il y en a bien une qui vient d'arriver à La Roche-sur-Yon, la FNAC, ce dont nous nous réjouissons. Mais où a-t-elle choisi de s'installer ? Aux Flâneries ! A l'évidence, votre bestiaire mécanique place Napoléon n'a pas « tenu la corde » face au parking des Flâneries ! Vous devriez en tirer la leçon, Monsieur le Maire, car il se pourrait bien que l'épisode FNAC ne reste pas un cas isolé !

A ce propos, quid de l'îlot Piobetta et du parking prévu ? Repoussés aux calendes grecques eux aussi ? Où sont les investisseurs ? Nous attendons des réponses et en attendant, nous voterons contre cette délibération. »

J. SOULARD rappelle que le projet de l'îlot de la Poste est conditionné à la réalisation d'un pôle culturel. Ce dernier projet a été temporairement reporté, dans le but clairement annoncé de ne pas alourdir l'imposition dans un contexte difficile. Quant à l'îlot Piobetta, il réaffirme que, en matière économique, les annonces sont faites par ceux qui portent les projets. Ainsi, le moment venu, le travail effectué sera exposé à tous. Enfin, pour la FNAC, il rappelle simplement qu'il s'agit du volet « loisirs » de cette enseigne, l'équivalent de MEDIASTORE ou de l'espace culturel du Centre LECLERC.

P. REGNAULT rappelle quant à lui que le projet Piobetta a largement été ralenti par la position attentiste du Conseil Général. En outre, il se remémore que le projet des Flâneries avait essuyé en son temps les critiques, mais force est de constater que cet espace a réussi à freiner le départ d'acteurs commerciaux d'importance vers Nantes et sa périphérie. Il est de même pour Sud Avenue dont il rappelle les nombreuses critiques émises avant que le succès n'arrive. Toutes ces critiques lui paraissent stériles mais il a conscience qu'elles se poursuivront longtemps. Quant à lui, il se dit serein car les choses avancent, à leur rythme, compte tenu du contexte de crise.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

16	STADE LADOUMEGUE - REAMENAGEMENT DE LA CONCIERGERIE ET CONSTRUCTION DE DEUX SANITAIRES POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - PLAN DE FINANCEMENT
-----------	--

Rapporteur : M. Yves Rouleau

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé des projets de rénovation d'équipements publics qui peuvent être subventionnés, entre autres dans le cadre du programme européen 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi - FEDER des Pays de la Loire » au titre de l'axe 4 « Une euro-région attractive et solidaire - La dimension urbaine au service de la cohésion et du développement durable - volet Régénération urbaine »

Le présent dossier concerne le réaménagement de la conciergerie du stade Jules Ladoumègue et de la construction de deux sanitaires pour « PMR » (personnes à mobilité réduite).

La conciergerie du stade Jules Ladoumègue présentait un caractère de vétusté important. Pour des raisons de maintien indispensable de lien social et de sécurité, il est proposé d'engager rapidement la réhabilitation et la mise aux normes complète du logement pour conserver les services proposés.

Par ailleurs, pour répondre à la réglementation imposée par le décret de 2005 sur l'accessibilité, il est proposé également la création d'un bloc sanitaires pour desservir les espaces du stade situés sur deux niveaux et permettre l'accès aux sanitaires des personnes à mobilité réduite.

Le conseil est appelé à solliciter des subventions pour cette opération dont le coût prévisionnel est estimé à 121 875 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	SCHEMA REGIONAL EOLIEN TERRESTRE DES PAYS DE LA LOIRE - AVIS DE LA COLLECTIVITE
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Le schéma identifie les zones du territoire des Pays de la Loire favorables au développement de l'énergie éolienne terrestre, dans une approche se voulant ouverte pour favoriser l'accueil des nouvelles installations mais également respectueuses des paysages et de la richesse du patrimoine.

La commune de La Roche-sur-Yon, dont le territoire est situé en partie en zone favorable au développement de l'éolien, doit transmettre son avis sur le projet.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Plusieurs observations sur cette délibération :

Ce schéma régional éolien terrestre est la déclinaison à l'échelle de notre Région de la loi Grenelle du 10 juillet 2010. Son existence est une bonne chose car il fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs, un périmètre sur le territoire régional et enfin un calendrier.

Les différentes collectivités et structures intercommunales sont consultées pour donner leur avis, ce qui doit permettre, si besoin et en fonction des réponses, de faire évoluer ce schéma, sinon la consultation ne sert à rien.

S'exprimer sur un tel schéma revient, en fait, pour chacun de nous, à s'exprimer sur ce qu'il connaît le mieux, à savoir son propre territoire.

Pour ce qui est de notre commune, La Roche-sur-Yon, elle est peu concernée, de même d'ailleurs que le Pays Yonnais.

En revanche, nous observons que, si l'on suit la proposition de la Région, c'est sur la Vendée que porte essentiellement l'augmentation souhaitée puisque onze communes du Nord du département, plus deux en Sarthe, sont rajoutées au projet initial du Préfet de Région.

Or il est déjà prévu en Vendée un projet off-shore important, entre l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier, d'une puissance installée de 500 MW qui permettra, à l'horizon de 2020, de couvrir environ un quart des besoins de la Vendée. Il ne nous paraît donc pas nécessaire de développer davantage encore

l'éolien terrestre en Vendée, si vous souhaitez continuer à vendre, Monsieur le Maire, ce « Vendée way of life » que vous venez soudainement de découvrir.

Nous pensons que sur un dossier tel que celui-ci il faut être volontariste, mais se garder de tout maximalisme et de toute précipitation.

C'est pourquoi nous sommes favorables à la proposition initiale de la Préfecture de Région mais défavorables à la proposition du Conseil Régional. »

P. REGNAULT relève l'influence du Conseil Général dans les propos qui viennent d'être tenus. Le Département a retardé et même amoindri sur les côtes le projet éolien. Pourtant le territoire est fragile en terme d'électricité, il faut y remédier avant une catastrophe de grande ampleur.

Les communes de l'agglomération sont amenées à prendre position sur ce schéma, c'est une nécessité car cette compétence n'est pas transférée à la Communauté d'Agglomération.

Il rappelle que 3 secteurs sont impactés par des projets d'implantation : le Nord, le secteur de Saint-Florent des Bois et celui de Beaulieu-sous-La Roche. Il faut permettre aux maires qui le souhaitent d'avancer dans ce domaine et de contrecarrer une position départementale totalement rétrograde. Et si la Vendée est plus concernée, c'est tout simplement une question de bon sens car, rappelle-t-il, la proximité de la mer assure des forces de vents beaucoup plus efficaces pour une production constante.

La volonté n'est pas d'implanter des éoliennes partout, mais bien d'aider les communes à développer les projets là où elles estiment qu'il existe des perspectives.

Y. HELARY ajoute que l'énergie en Pays de la Loire ce n'est pas seulement l'éolien, c'est un plan général qui inclus également le solaire et l'énergie des marées. C'est là une filière très importante en terme d'essor économique et d'emplois.

P. YOU rappelle qu'il n'y a pas si longtemps le Président du Conseil Général s'opposait farouchement à l'éolien off-shore. Il faut donc se réjouir de ce revirement de position.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

18	ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS, UTILITAIRES ET EQUIPEMENTS NEUFS - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Une procédure d'appel d'offres commune à la Ville de La Roche-sur-Yon, à La Roche-sur-Yon Agglomération et au Centre Communal d'Action Sociale a été lancée pour l'acquisition de véhicules.

Trois lots ont été identifiés :

Lot n° 1 : véhicules de tourisme

Lot n° 2 : utilitaires et fourgons

Lot n° 3 : véhicules électriques.

Les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum seront passés pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximum de quatre ans.

La commission d'appel d'offres lors de sa séance du 13 Septembre 2012 a retenu les entreprises suivantes :

- lot 1 : Sté GUENANT Automobiles - La Roche-sur-Yon

- lot 2 : Sté GUENANT Automobiles - La Roche-sur-Yon

- lot 3 : Sté CLARA Automobiles - La Roche-sur-Yon

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2012 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	--

Rapporteur : M. Francis Lucas

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le Budget Principal et les Budgets Annexes, toutes sections confondues :

- L'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses,
- Les virements de crédits entre opérations budgétaires.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : - 331 942 euros
- Budgets annexes : 635 327 euros

J.G. DUTOUR annonce l'abstention de son groupe sur ce dossier.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

20	TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - ACTUALISATION DES COEFFICIENTS MULTIPLICATEURS
-----------	---

Rapporteur : M. Francis Lucas

Il est proposé au Conseil de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2013, la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,28 conformément à l'arrêté ministériel du 03 août 2012.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Vous proposez donc de passer cette taxe à 8.28, soit une augmentation de 2 %. Par ailleurs, depuis le mois de mai, nous venons tous de découvrir l'existence d'une crise économique grave qui n'existait pas auparavant. Aussi, pour maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs, nous resterons opposés à toute augmentation de charges. En effet, une bonne gestion passe par une diminution des dépenses pour ne pas avoir à augmenter les recettes. Nous voterons donc contre cette proposition. »

M. DURQUETY apporte un complément d'information : l'Assemblée Nationale a adopté un projet de progressivité lié au tarif de l'énergie (EDF-GDF). Il assurera aux citoyens les plus démunis la possibilité de se référer aux tarifs sociaux.

F. LUCAS précise que l'évolution ne représente que 10 000 euros sur un budget de 700 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

21	PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A JOUR DES LOGEMENTS DE FONCTION
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Il est proposé, en application de l'arrêté ministériel du 14 décembre 1954 et de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, de mettre à jour la liste des logements de fonction qui ont été alloués à des

fonctionnaires territoriaux de la Ville de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent essentiellement des recrutements et des mobilités. Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement). Les créations représentent ainsi 12 ETP et les suppressions 12 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION GRAFFITI URBAN-RADIO
-----------	---

Rapporteur : Mme Caroline Founini

L'association Graffiti émet sur la bande FM à La Roche-sur-Yon à travers Graffiti Urban-radio 88.6 depuis 1986. Elle s'est développée à travers les années, avec comme priorités l'information de proximité et les ateliers de formation. À partir de 2012, Graffiti Urban-Radio souhaite augmenter son implication sociale sur le territoire et a réfléchi à un projet d'atelier radio pour les demandeurs d'emploi. La convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville en 2007 arrivant à échéance, une nouvelle convention est proposée, avec un soutien financier à l'association de 33 000 euros par an.

J. BESSEAU rappelle que la précédente convention portait sur 30 000 €. Il y a donc une augmentation de 3 000 €.

C. FOUNINI confirme que cette différence est liée à la hausse de la location de droits d'émission. Une subvention exceptionnelle avait été accordée pour couvrir ces frais supplémentaires.

F. LUCAS confirme que cette somme versée exceptionnellement par le passé est désormais intégrée dans le dispositif conventionnel.

M. PELTAN estime excellente cette idée d'atelier radio pour les demandeurs d'emplois. Mais cela débouche-t-il sur une réelle insertion et sur quel type d'emploi ?

C. FOUNINI confirme que cela permet surtout une reprise de confiance au travers de ces prises de parole. Il s'agit plus d'un soutien à l'estime de soi que d'une formation métier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	REVISION STATUTAIRE DU SYDEV - ACCORD DE PRINCIPE
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Afin de répondre à de nouveaux besoins, le SYDEV a proposé une évolution de ses statuts sur les points suivants :

- 1 - Apporter une compétence communication électronique dans le cadre du SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique).
- 2 - Permettre aux communes qui le désirent de transférer leur compétence communication électronique.

3 - Préciser la part de compétence « production d'énergie » exercée par le SYDEV par rapport à celle exercée par les communes.

Etant hors SDAN, il est proposé au conseil d'approuver ces modifications de statuts sans transférer vers le SYDEV la compétence communication électronique que la ville souhaite conserver.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEML ORYON - EXERCICE 2011
-----------	---

Rapporteur : M. Francis Lucas

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les rapports présentés par ses représentants au conseil d'administration de la société d'économie mixte locale ORYON dont la collectivité est actionnaire. Le rapport annuel qui est soumis concerne l'exercice 2011. Il reprend les principales activités de la SAEM au cours de l'exercice clos, sa situation financière et illustre les responsabilités prises par les élus mandataires. Pour 2011, le résultat de l'exercice est positif à hauteur de 396 000 €uros. Il est proposé au conseil municipal de valider les décisions prises par ses représentants au sein du conseil d'administration de la SAEM ORYON pour l'exercice 2011 et, en conséquence, d'émettre un avis favorable au rapport présenté.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

26	PENTAGONE 2020 - AMENAGEMENT DE LA PLACE NAPOLEON - CONVENTION AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION ET LA VILLE POUR LA REALISATION DE TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE ET D'UN SYSTEME D'INFORMATION ET DE PRIORITE AUX FEUX - CHEMINEMENTS DOUX, DEMANDES DE SUBVENTIONS
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick You

La Région a décidé d'accompagner les agglomérations dans leurs projets de transports collectifs en site propre (TCSP). Le projet de réaménagement urbain de la Place Napoléon avec extension jusqu'à la Place de la Vendée via la rue Clemenceau entre dans les critères d'attribution. La maîtrise d'ouvrage est répartie de la manière suivante :

- Ville de La Roche-sur-Yon : aménagements de lignes de bus en site propre dans le centre-ville, sur 3 sections (place Napoléon, boulevards Clemenceau et Briand et la Place de la Vendée) pour un coût de 4 228 000,00 € HT.

- La Roche-sur-Yon Agglomération : système de régulation des feux et système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) pour un coût de 828 250 € HT. Le montant qui sera alloué par la Région se monte à 1 000 000 €. Il sera réparti à 80 % pour la Ville soit 800 000 € et 20 % pour La Roche-sur-Yon Agglomération soit 200 000 €.

Il est proposé d'approuver la conclusion d'une convention fixant ce dispositif

Les cheminements doux s'inscrivent dans le réaménagement de la Place Napoléon et sont éligibles au programme européen 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi - FEDER des Pays de la Loire » au titre de l'axe 3 'Une euro région accessible - Accès aux services des transports et de télécommunications' et auprès de tout autre organisme, au taux le plus élevé possible. Par délibération du 3 février 2010, la Ville de La Roche-sur-Yon a approuvé le programme cadre de l'opération et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux. La demande de subvention FEDER ne porte que sur les cheminements du site et les études déjà réalisées soit sur une dépense subventionnable de 663 000 € HT.

Le plan de financement de l'assiette de dépenses prévisionnelles (663 000 € HT) éligibles au FEDER est fixée comme suit :

- FEDER : 25 % soit 165 750 €
 - Ville de La Roche-sur-Yon : 75 % soit 497 250 € HT
- TOTAL : 663 000 € HT

Il est proposé de solliciter les financements correspondants.

M. PELTAN indique que le vote positif de son groupe ne signifie pas une caution à la globalité du projet, pas plus qu'au montant de l'enveloppe financière actuelle.

M. DAVID estime que son collègue R. MESTRE, dont elle détient le pouvoir, aurait, à tout le moins, adopté une position d'abstention sur ce dossier.

QUESTION ADOPTÉE PAR

42 voix POUR

1 ABSTENTION : M. Raoul Mestre

27	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANT(S)
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Conformément à la délibération de délégation générale du 20 avril 2011, tout avenant supérieur à 10 % doit faire l'objet d'une délibération. En amont de la délibération, le traitement varie en fonction de la procédure de consultation d'origine. Les avenants concernés portent sur :

- le traitement des déchets industriels banals. Trois marchés (sociétés GRANDJOUAN et BATI RECYCLAGE) expirant le 30 juin 2012 ont été prorogés jusqu'au 30 septembre 2012. Cette prorogation est insuffisante pour mettre en place une organisation plus efficiente dans le domaine de traitement des déchets et notamment pour optimiser la problématique du lavage de sables. Une seconde prorogation de 5 mois est nécessaire pour mettre en place une nouvelle procédure.
- l'acquisition de fournitures scolaires et matériels éducatifs sur nomenclature et catalogues (SARL FRIMAUDEAU)

Lot 1 : Fournitures scolaires en nomenclature et manuels scolaires. Des délais de transmission tardifs ont eu pour conséquence une affectation des dépenses sur la 2ème année contractuelle.

De ce fait, le montant maxi de la seconde année ne sera pas suffisant pour faire face aux besoins afférents à l'année scolaire 2012/2013. Il convient d'augmenter le montant maximum à 51 750 € HT.

- les prestations d'assurances relatives au contrat flotte automobile conclu avec la SMACL Assurances de Niort. Compte tenu d'un important taux de sinistralité, et après examen des différentes options dont celles avec franchises, au regard des coûts générés, la solution de majoration annuelle avec adhésion à un « diagnostic Prévention du risque routier » est proposé. Le montant de la prime 2012 s'élève à 105 652.27 € TTC. Celui de la prime 2013 à 160 591.45 € auquel s'ajoutent le coût du dispositif prévention 3 500 € et l'application de l'augmentation indiciaire estimée à 7 225 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	CONSTRUCTION D'UN POLE ASSOCIATIF - RELOGEMENT DES ASSOCIATIONS DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE BOULEVARD BRIAND - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Le projet consiste en l'aménagement des 4 niveaux du bâtiment napoléonien de l'îlot de l'ancienne gendarmerie.

Le rez-de-chaussée, le 1er étage et les combles sont affectés au logement des associations, le sous-sol est réservé aux locaux techniques et de stockage.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des marchés de travaux suivants :

Lots	Entreprises	Situées à	Montants € HT
2 – gros œuvre	BRUNET	Luçon	501 859,40
3 – enduits, pierre de taille	BILLON	St Gilles Croix de Vie	212 864,39
4 – charpente bois	LE DURAMEN	La Chaize le Vicomte	93 704,65
5 – charpente métallique	GUYONNET SA	Fontenay le Comte	165 200,03
6 – couverture, zinguerie	DUGAST	Les Sorinières	173 074,68
7 – menuiseries extérieures alu	SERMAT	Montaigu	72 000,00
8 – menuiseries extérieures bois	ACTIBA	St Hilaire de Loulay	56 000,01
9 – menuiseries intérieures	ADM BRODU	La Ferrière	144 900,40
10 – cloisons, plafonds, isolation	INTERBATI	Martinet	330 336,40
11 – faux plafonds	Techni Plafonds	Mortagne sur Sèvre	34 707,73
12 – serrurerie	Atlantique Inox	Montaigu	95 944,30
13 – revêtements de sol souple	BOCQUIER	La Roche-sur-Yon	62 393,25
14 – carrelage	BARBEAU	Coëx	33 000,00
15 – peinture, revêtements muraux	L Aidin	St Jean de Monts	64 752,85
16 – ascenseurs	ABH	St Herblain	41 000,00
17 – électricité	INEO	La Roche-sur-Yon	282 000,00
18 – chauffage, ventilation	DESCHAMPS LATHUS	Chasseneuil du Poitou	299 472,50
19 – plomberie, sanitaires	DESCHAMPS LATHUS	Chasseneuil du Poitou	58 355,45
20 – VRD, espaces verts	sans suite		
21 – nettoyage	FOUET	Chaillé sous les Ormeaux	4 860,00

Des financements seront également sollicités auprès de l'Etat et de la Région.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Lorsque ce projet est venu devant nous en Conseil Municipal, je m'étais exprimé en regrettant que vous n'avez pas fait de plateaux. Et je crois que ce qui se passe tend à me donner raison. En effet, votre projet qui était mal défini au départ, est en train de gonfler, le budget est à rallonge et nous verrons combien cela aura réellement coûté à la fin de la réalisation. De plus, il défigure l'arrière du bâtiment napoléonien. Aussi, nous voterons contre. »

J. SOULARD indique que le fonctionnement des associations ne saurait se satisfaire d'une structure avec plateaux. L'idée du maître d'œuvre était plus adaptée au fonctionnement d'une entreprise mais, en tout état de cause, il se révélait incapable de chiffrer son projet, allant jusqu'à affirmer que les deux millions prévus n'y suffiraient pas.

Certes, le projet actuel est d'un montant plus élevé qu'à l'initial. Cependant, ce ne sont plus deux niveaux qui sont aménagés mais bien trois niveaux, auxquels s'ajouteront les sous-sol et le stockage. Ce projet s'est étoffé dans le sens de la satisfaction des associations et a permis de trouver plus de subventions. Il répond complètement au projet politique associatif.

Y. HENRY indique que la commission de sécurité impose des préconisations fermes dont la mise en œuvre s'ajoute au coût du bâtiment, et les 60 000 € de plafonds coupe-feu, indispensables si on souhaite conserver des parquets bois, n'étaient effectivement pas prévus dans l'enveloppe initiale.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

29	RECONSTRUCTION DE L'EHPAD TAPON - REALISATION PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE 2 EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------	--

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Afin de financer la reconstruction de l'EHPAD TAPON, le CCAS doit contracter des emprunts pour la somme de 7 100 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La durée des emprunts étant supérieur à 12 ans, l'avis conforme du Conseil Municipal est nécessaire, en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, article L2121-34.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2011
-----------	---

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

L'article L 1413-1 du code général des collectivités locales prescrit la création d'une commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

La loi du 30 décembre 2006 introduit un nouvel alinéa à l'article L 1413-1 selon lequel, à compter du 1^{er} janvier 2008, le président de la commission consultative des services publics locaux présente, à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES, EXAMEN DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
-----------	---

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

En application de la loi du 27 février 2002, le conseil municipal est conduit à entendre et prendre acte de l'avis émis par les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur la gestion de l'ensemble des services publics délégués par la collectivité.

Dans le cadre de ses compétences, la CCSP a examiné, en séance plénière réunie le 4 septembre 2012, les rapports d'activités 2011 et les rapports financiers correspondants remis par les délégataires.

Cet examen a porté sur les délégations de services publics suivantes :

- la gestion de l'eau, déléguée à VEOLIA, (rapport du délégataire et rapport du Maire) ;
- la gestion de la foire exposition, déléguée à ORYON ;
- la gestion du Relais Pleine Nature, déléguée à la Fédération des Œuvres Laïques ;
- la gestion des salles du Bourg-sous-la Roche et des Oudairies, déléguée à ORYON ;
- la gestion du crématorium, déléguée à OGF, Direction du crématorium.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

En application de la loi n° 95.101 du 2 février 1995, et du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, Le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable de la Ville de La Roche-sur-Yon. Ce rapport a également été présenté devant la CCSPL plénière du 4 septembre 2012.

Ce rapport intègre la production d'indicateurs de performance, conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

M. MAGE fait l'intervention suivante :

« Le rapport sur la gestion de l'eau nous présente chaque année des données importantes. Comme l'an dernier, nous tenons à souligner le volume de pertes sur le réseau. En pourcentage, ces pertes restent relativement limitées (8.6 %, comme ces deux dernières années). Mais en volume, elles sont en légère augmentation et dépassent cette année les 300 000 m³, alors même que les Yonnais font l'effort de réduire leur consommation (- 45 000 m³ en 2011).

Au-delà de ces variations d'une année sur l'autre, la préservation de nos ressources en eau suppose d'agir dans la durée. Voir à long terme, c'est prendre aujourd'hui des mesures simples qui préparent l'avenir, même lointain. C'est toute la différence entre une gestion en régie ou par délégation de service public. La DSP s'achève en 2021. On ne peut pas en vouloir au délégataire de ne pas se soucier de l'après 2021. Or les réseaux d'eau potable se gèrent sur de très longues durées (au-delà des dix ans à venir). C'est pourquoi nous maintenons notre souhait d'un retour à une gestion en régie dès que possible.

Avoir cette vision à long terme et l'imposer au délégataire, c'est par exemple prendre à bras-le-corps la question des pertes sur le réseau, même quand elles ne sont que de 8.6 %. Le récent décret du 27 janvier 2012, impose aux villes dont les pertes sont supérieures à 15 % que la cartographie de leur réseau indique précisément les secteurs où il y a eu des recherches de fuites. Ce n'est donc pas obligatoire à La Roche-sur-Yon. Mais ces informations complèteraient utilement la cartographie actuelle de Véolia. Nous l'avions déjà suggéré il y a quelques mois, Monsieur le Maire, et nous le redisons aujourd'hui : « nous souhaiterions que la Ville demande au délégataire d'appliquer ce décret ».

Cette mesure simple et élémentaire serait une contribution utile au bon entretien de notre réseau sur le long terme et nous espérons que vous en serez aujourd'hui convaincu. Ce suivi plus précis des recherches de fuites permettra peut-être aussi de mieux comprendre ce qui peut faire varier les pertes d'une année sur l'autre. Car nous avons bien noté que vous n'avez aucune explication précise de ce qui a provoqué plus de 50 % d'augmentation des pertes entre 2007 et aujourd'hui, même si cela s'améliorera, nous l'espérons, ces prochaines années. »

M. PELTAN déclare :

« Quelques observations sur ce rapport.

- Le réseau : Vous soulignez que 70 % des canalisations ont moins de 30 ans. On peut aussi avoir une autre lecture et dire que 30 % ont plus de 30 ans et que c'est encore trop. Je crois que là-dessus nous serons d'accord et qu'il y a urgence à intervenir.

- La consommation : Il est intéressant de constater que le nombre d'abonnés est en hausse mais que dans le même temps la consommation totale est en baisse régulière depuis 2007. Faut-il y voir un comportement plus responsable de nos concitoyens et/ou tout simplement un effet indirect de la crise économique ?

- La qualité : Si globalement l'eau distribuée est de bonne voire très bonne qualité, des points de vigilance demeurent, comme le souligne le rapport.

- Le prix : Nous constatons une augmentation de 2,9 % c'est-à-dire plus que l'inflation (un peu plus de 2 % en 2011). Il nous semble que dans la période de crise actuelle, s'agissant d'un produit de première nécessité comme l'eau, c'est tout à fait regrettable et que, une fois encore ce sont les familles modestes qui « trinqueront », tout spécialement celles qui ne pourront pas bénéficier des aides mises en place.

Aussi, comme je pense que cela est dommage, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. »

S. IBARRA intervient :

« Ces interventions permettent de préciser à nouveau certains points concernant ces services. Certaines ont déjà été évoquées dans cette enceinte. Tout d'abord, concernant les baisses de consommation, c'est une tendance nationale. Elle est due à la fois aux changements de comportements mais aussi à l'amélioration de l'électroménager qui est moins consommateur. Et cela se constate partout. C'est d'ailleurs un point de vigilance et de réflexion sur le mode de tarification de l'eau qui est entièrement basé sur les volumes consommés. Pour autant, cela ne permet pas de garantir ce qu'a soulevé notre collègue, Mathilde MAGE, à savoir la préservation de la ressource. Car pour préserver une ressource, il faut peut-être aussi aller chercher l'eau chez les pollueurs. Mais c'est un autre débat de fond important.

Deuxièmement, oui, le prix augmente. Ceci n'est pas une surprise car lorsque nous avons voté la DSP qui a été présentée dans le Conseil, l'indicateur d'actualisation de ce tarif tenait compte de l'évolution des salaires chez le délégataire, du prix des matériaux et des matières premières, du prix des carburants, ou encore les solvants ou autre réactifs utilisés pour la comptabilisation de l'eau. Le mode de gestion n'empêche donc pas une actualisation. Certes, si une régie votait tous les ans, cela serait peut-être moins mécanique, mais nous aurions tout de même à reporter les hausses des coûts de fonctionnement inhérents (salaires, prix des matériaux, etc) sur le prix de l'eau. Néanmoins, nous restons à 3.02 € TTC le m³ assaini pour une facture de 120 m³, ce qui est inférieur à la moyenne nationale et très inférieur à tout le reste du territoire en Vendée, puisque le syndicat Vendée Eau est supérieur à 4 €.

Concernant les enjeux, la vision à long terme existe déjà. Il est d'ailleurs temps que tout le monde s'en imprègne. En effet, le délégataire exécute une feuille de route que nous avons rédigée. Et cette vision à long terme se traduit par des montants d'investissements de travaux et de renouvellement qui sont extrêmement importants. L'indice de perte, qui est inférieur à 8 %, ne nous oblige pas à une cartographie. Mais pourquoi une cartographie ? Car lorsque l'on sait où sont les pertes et les fuites, nous intervenons. Et c'est bien le montant des travaux qui permet de réduire les fuites. D'autre part, je vous rappelle que, dans le contrat, il y a des pré-localisateurs de fuites, dispositifs techniques qui écoutent le réseau et qui permettent aussi de découvrir des fuites qui ne seraient pas visibles par un rejet d'eau sur la voirie ou autre.

Donc je réaffirme que nous sommes bien en délégation de service public et que nous avons pris cette décision en Conseil. Et même si la régie permet des choses, pour ce qui est de la maîtrise de ce service et de la vision à long terme, ce sont des ambitions importantes que nous avons tous portées dans le cahier des charges que nous avons mis en consultation. »

P. REGNAULT rappelle que la Ville a multiplié par 8 le niveau des investissements demandés dans le dossier de délégation ; le contrôle est largement renforcé, ce qui garantit la même rigueur et la même qualité de service public qu'au travers une régie municipale.

Il est par contre en accord avec la nécessité d'une grande vigilance dans l'exécution de ces missions au service du public. La confiance ne doit pas être accordée a priori, il faut des actes quotidiens pour encadrer ces institutions nationales.

T. DE LA CROIX précise que VEOLIA s'est engagé à affiner sa vision du réseau et des endroits sensibles où peuvent survenir les fuites. L'entreprise a donc perçu qu'il y a une forte attente sur cet aspect.

P. REGNAULT indique que le taux de perte sur réseau est particulièrement faible sur l'ensemble du territoire ; pour autant il faut toujours viser l'excellence et investir dans le renouvellement des canalisations et l'appel aux nouvelles techniques.

A. CHARRIEAU rappelle deux points importants : la hausse du prix n'est pas négligeable, elle est même supérieure au taux de l'inflation, sans que cela modifie quelconquement la rémunération des employés de VEOLIA ou influe sur le volet « développement et éducation sur l'eau » prévu dans la délégation. Par ailleurs, elle estime insupportable le harcèlement publicitaire de ce délégataire.

S. IBARRA partage cette dernière préoccupation, il a d'ailleurs rencontré les responsables de l'entreprise en insistant sur la possible confusion entre la notion d'opérateur de service et l'activité marchande dans le domaine de l'assurance.

Quant aux actions concernant l'éducation et la réduction des consommations, il rappelle que le présent rapport est annuel et ne reprend pas les actions déjà réalisées ou à venir sur d'autres exercices. Il cite les recherches en eaux souterraines ou le parcours pédagogique de l'usine de Moulin Papon. La feuille de route initiale est toujours d'actualité, c'est une préoccupation constante de la Ville

sur cette délégation.

L. GUIBERT propose d'informer publiquement et largement la population quant aux conséquences des dommages survenant sur le réseau d'eau entre le compteur et leur raccordement. Les citoyens pourraient ainsi décider, en toute connaissance de cause, de contracter ou non ce type d'assurance proposée par l'opérateur.

S. IBARRA reprend les propositions de Monsieur le Maire qui envisageait de communiquer via ROCHE MAG sur la liberté d'assurance et la possible concurrence en ce domaine. Il ajoute qu'il existe également des critères de dégrèvement en cas de fuites.

P. REGNAULT insiste sur la responsabilité de la Ville d'informer au mieux les usagers et d'assurer au public une prestation conforme aux attentes du consommateur. Il constate que les choses sont en bonne voie : les prix ont baissé et les contrats sont bien suivis.

P. DINEL souhaite préciser qu'en terme de programmation de travaux, le délégataire n'a pas « l'entière maîtrise » du calendrier car la Ville profite des opérations de renouvellement de canalisations pour engager la réalisation des travaux sur les voiries. Sans vouloir dédouaner le délégataire, il rappelle que les travaux sur canalisations sont effectués également en tenant compte du calendrier d'intervention municipale, ce qui ne correspond pas toujours aux sites où l'on constate le plus de fuites sur réseau.

P. REGNAULT réaffirme qu'en matière de DSP, la Ville décide et l'entreprise exécute.

A. CHARRIEU regrette que cette maîtrise n'aille pas jusqu'au niveau des conditions de travail des salariés du délégataire.

P. REGNAULT admet ce fait et l'élargit à tous les domaines des marchés passés avec les entreprises. Cela relève, selon lui, d'une compétence de l'Etat.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

33	VOEU RELATIF AU PACTE BUDGETAIRE EUROPEEN
----	--

Rapporteur : Mme Anita Charrieau

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le texte suivant déposé par Anita Charrieau, Conseillère municipale représentante de Cap à Gauche :

« Le Président de la République a décidé de faire ratifier, par l'Assemblée nationale et le Sénat, le nouveau traité européen, dit « Traité pour sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance » au sein de l'Union Européenne.

L'article 3 de ce traité instaure la « Règle d'or ». Il s'agit, selon le texte, d'imposer aux parties contractantes « des règles destinées à favoriser la discipline budgétaire ».

L'ensemble des Administrations publiques sera concerné par les critères du Pacte de stabilité qui sont encore durcis car ils passeront de 3% à 0,5% du PIB. Pour les initiateurs de ce texte sont donc concernés : l'Etat, la Sécurité Sociale, les collectivités territoriales, les entreprises publiques.

Aujourd'hui les collectivités territoriales sont à l'origine de plus de 70% des investissements publics du pays. Elles mettent en œuvre, comme c'est le cas ici, de multiples politiques solidaires et sociales. Elles ont également un rôle décisif en faveur du développement économique, social et environnemental.

Dès lors, l'adoption de ce traité porterait un coup très dur à ces actions positives. Il n'y aura pas de croissance utile si les collectivités publiques sont enfermées dans le carcan de l'austérité.

Voilà pourquoi le Conseil municipal de La Roche-sur-Yon demande solennellement aux députés et sénateurs de ne pas ratifier ce traité. Il demande tout aussi solennellement au Président de la République d'ouvrir un large débat démocratique, avec tous les élus, avec le peuple, et de consulter ce dernier avant toute décision. »

P. YOU fait l'intervention suivante :

« Vous nous savez foncièrement pro-européens. Cependant, même si nous partageons les grandes lignes de ce vœu, nous ne partageons pas forcément tous les motifs, ni toutes les propositions. Il faut voter contre ce traité, car l'austérité comme seule réponse ne résoudra pas la crise. Il pourrait même y avoir des conséquences néfastes jusque dans le budget des collectivités territoriales.

Nous appelons donc tous les parlementaires, et en particulier notre colistière lors des dernières élections municipales, Sylvianne BULTEAU, à ne pas voter pour ce traité.

Pour surmonter la crise, il ne faut pas rêver le retour d'une hypothétique croissance. Nous voulons plus d'Europe avec une union fiscale et un parlement plus fort. Aujourd'hui, le débat n'est donc pas franco-français. C'est pourquoi nous refusons la proposition d'un référendum sur ce traité et que nous nous abstenons sur ce vœu. Il faut aujourd'hui refuser le traité, puis organiser un débat européen pour construire avec les citoyens une vision d'avenir pour l'Europe. »

A. AUBIN SICARD déclare :

« Nous voterons contre ce vœu car la ratification du Traité TSCG, sur la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance nous paraît indispensable à la survie de la zone euro et par là-même à la survie de notre économie et donc de nos emplois.

De plus, si la France ne ratifiait pas ce texte, elle ne pourrait pas bénéficier des aides financières prévues par un autre texte, le Traité MES instituant un Mécanisme Européen de Stabilisation, doté de 700 milliards d'euros. Ce texte a été signé le 2 février dernier et notre pays l'a ratifié dès la fin février. Il y aurait donc une absurdité et une incohérence à ne pas ratifier le Traité Budgétaire.

Par ailleurs, si la France décidait de ne pas ratifier ce texte, cela n'empêcherait pas son entrée en vigueur, puisqu'il s'appliquera dès lors qu'au moins 12 pays de la zone euro l'auront ratifié. Et nous approchons aujourd'hui de ce chiffre. Nous verrions donc nos voisins bénéficier d'aides du MES et pas nous, ce qui serait de nouveau absurde.

Enfin, si ce traité vient renforcer la discipline budgétaire, c'est pour la bonne cause, sortir l'Europe de la crise dans laquelle elle a été plongée et mettre fin aux années d'errements budgétaires des Etats dont nous souffrons depuis trop longtemps. Seules des politiques budgétaires reposant sur des finances publiques assainies pourront en effet redynamiser notre économie, et nous savons gré à Nicolas SARKOZY d'avoir, avec Angela MERKEL, pris l'initiative d'un tel texte.

La France a signé ce pacte budgétaire le 2 mars dernier. Donc bien évidemment elle ne peut pas renier sa signature ni son engagement. C'est pourquoi nous espérons que la France va ratifier ce pacte budgétaire européen.

Par ailleurs, Madame CHARRIEAU, je voudrais juste revenir sur un point technique qui figure dans ce texte. Lorsque vous parlez des critères du pacte de stabilité qui passeront de 3 % à 0.5 % du PIB, il s'agit des critères relatifs aux déficits publics. Donc de l'Etat, des collectivités et de la Sécurité Sociale. Or vous savez qu'en France, les collectivités n'ont pas le droit de présenter un budget en déficit. Donc je ne vois pas où est le problème. »

Y. HELARY ajoute :

« Depuis sa création, l'Europe est faite de petits pas et de petites avancées qui ont parfois beaucoup d'importance. Et cela ne vous étonnera sans doute pas, mais je suivrai les arguments de Daniel COHN-BENDIT, qui a très bien expliqué dans la presse ces temps derniers que même si ce traité ne résoudrait pas toutes les affaires de l'Europe ni la crise, il était cependant indispensable pour la crédibilité de la France. C'est pourquoi je voterai contre ce vœu. »

S. IBARRA fait l'intervention suivante :

« Beaucoup d'expressions, parfois pour des raisons diverses, m'amènent à refuser ce vœu. Car il y a quand même un point important sur lequel nous sommes tous d'accord. Il s'agit du rôle des collectivités locales, notamment dans leur soutien à l'économie, dans leur façon de modeler leur environnement ainsi que dans les politiques sociales qu'elles mènent. Au-delà de cela par contre, il y a des confusions dans ce vœu entre les 3 % de déficit du PIB qui ne sont pas du tout dans le traité mais sont un engagement de campagne de François HOLLANDE et les 0.5 % qui représentent du déficit structurel. Ce n'est donc pas la même chose. Ceci étant, nous partageons une chose : la vue d'une Europe différente. En effet, nous voulons sortir de la crise et nous voulons une Europe

différente. Mais nous, nous combattons une Europe libérale. Et cette Europe libérale, ce sont des années de politiques de gouvernements de Droite et de mécanismes financiers tels que le FMI ou l'OMC qui ont des politiques libérales qui se sont aussi appliquées en Europe. Or l'Europe doit avoir un autre rôle. Ceci étant, nous défendons dans notre groupe PS et apparentés, la position du Président de la République de réduction de déficit à 3 % dans le budget 2013 - c'est d'ailleurs la base de la loi organique de finances qui est en préparation -, et la ratification de ce traité.

S'agissant de ce traité, vous le raccourcissez en disant qu'il amène de l'austérité. Mais il y a des choix qui ne sont pas imposés aux états. D'ailleurs, je vais prendre quelques-uns des choix qui ont été faits par notre Président pour redonner du pouvoir d'achat : la prime de rentrée scolaire, le projet de loi sur le tarif progressif de l'énergie - pour redonner du pouvoir d'achat à ceux qui sont le plus en précarité énergétique -, ou encore la baisse du prix de l'essence, qui, même si elle est modeste, représente déjà un geste. De plus, des engagements forts ont également été pris dans cette campagne, tel que le retour à l'âge légal à 60 ans du départ en retraite pour ceux qui rempliront les conditions. Ça aussi, c'est de la politique sociale. Or certains Etats, notamment en Europe, ont commencé par augmenter l'âge du départ à la retraite pour réduire leurs dettes. C'est ce qui avait été fait par le gouvernement précédent. Mais il y a aussi d'autres engagements qui seront des dépenses publiques. Par exemple, 40 000 emplois dans l'Education nationale ont été annoncés pour l'année prochaine. Et il y a encore d'autres voies pour réduire le déficit. On peut aller chercher des nouvelles recettes. 75 % de l'imposition pour les revenus supérieurs à un million d'euros. C'est une nouvelle proposition.

D'autre part, dans ce traité, vous oubliez d'aborder une autre partie. Car oui, il instaure une règle de bonne gestion. Mais cela n'empêche pas d'emprunter, ni d'investir, notamment sur les 120 milliards de projets européen qui devront venir relancer l'activité en Europe dans les économies vertes qui ont été ajoutés depuis la présidence de François HOLLANDE. De plus, ce traité met aussi sur la table la question de la taxe financière, la fameuse taxe Tobin dont on parle beaucoup et dont certains ont beaucoup parlé. Enfin il y a aussi le contrôle des banques nationales par la BCE, car les banques ont dévié de leur rôle pour investir dans des produits financiers. C'est une déviance qui nous coûte cher aujourd'hui et qui a déjà coûté très cher au contribuable car il a fallu renflouer. Il y a donc le contrôle des banques par la BCE et le pouvoir donné à la BCE d'intervenir sur le marché européen pour réguler la dette des Etats et les taux imposés par le marché. Tout cela n'est pas rien, ce sont des avancées. Et effectivement, l'Europe ne se fait pas toute seule. Car si nous voulons une autre Europe, il faut garder autour de la table les partenaires essentiels que sont l'Allemagne, la Finlande ou encore l'Autriche, qui, si nous n'allions pas dans ce sens, ne seraient plus dans la discussion. Les 3 % du PIB pour le budget 2013 c'est regagner notre souveraineté et être capable de reconquérir la souveraineté de l'Etat français. Et s'il est libre de ses choix, il n'y aura pas d'austérité. »

P. REGNAULT précise qu'au budget 2013, deux milliards d'économies sur les frais financiers sont prévus par le gouvernement actuel. Pour les raisons invoquées par S. IBARRA, il propose de rejeter ce vœu.

QUESTION REJETÉE PAR :

32 voix CONTRE : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, Mme Patricia Cereijo, M. Francis Lucas, Mme Sylvie Chartier, M. Yves Rouleau, M. Yannick Henry, M. Stéphane Ibarra, Mme Françoise Vignault, Mme Caroline Founini, M. Roland Guillet, M. Tarek Tarrouche, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, M. Jean-Yves Daviaud, M. Patrick Dinel, Mme Maryse Souchard, Mme Louise-Michèle Gady, Mme Maryse Gane, Mme Martine Chantecaille, M. Thierry Barbarit, M. Luc Roy, M. Mathieu Durquety, M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin-Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, Mme Madeleine David, M. Jacques Besseau

4 voix POUR : Mme Lisiane Guibert, Mme Françoise Grivel, M. Thierry De La Croix, Mme Anita Charrieau

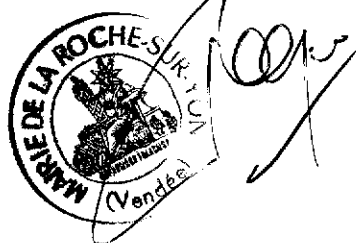
7 ABSTENTIONS : M. Patrick You, Mme Anne Valin, Mme Marie-Noëlle Mandin, Mme Francine-Nicole Chabot, Mme Mathilde Mage, Mme Charlotte Leydier, M. Daniel Ramponi

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire

Pierre REGNAULT





**DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conseil Municipal du 27 septembre 2012

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Association « Le Grand R »	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux, de moyens matériels et financier du 12 juillet 2010	09/08/2011
SARL MTS	Avenant au bail dérogatoire d'un local (lot 104) à la Pépinière d'entreprise – Zone Acti-Sud - 8 rue René Coty	20/03/2012
Association « Passerelles »	Convention de mise à disposition d'un logement – Groupe scolaire l'Angelmière	18/06/2012
Association « Passerelles »	Convention de mise à disposition d'un logement – Groupe scolaire Jean Moulin	18/06/2012
Association « Toit Solidaire »	Convention de mise à disposition d'un logement – 14 rue Abbé Martineau	20/06/2012
Compagnie « Pirate »	Convention de mise à disposition d'un local à usage de stockage – 45 impasse Ampère	10/07/2012
Association « Ensemble au Val d'Ornay »	Convention de mise à disposition d'un appartement – Groupe scolaire Jean Moulin	16/07/2012
Association « Défi »	Convention de mise à disposition d'un local – 111 résidence Les Forges	30/07/2012
Compagnie « Le menteur Volontaire »	Convention de mise à disposition d'un local à usage de stockage – 45 impasse Ampère	24/08/2012
SAS Alliance Healthcare Repartition	Bail commercial – Usine relais n° 33 – Rue de Dion Bouton	27/08/2012
Mlle NOMARY et M. NORMAND	Convention de mise à disposition d'une maison d'habitation – 36 rue Michelet	28/08/2012
AJAFPY	Convention de mise à disposition de divers terrains à usage de jardins familiaux	30/08/2012
Compagnie « Universalisapo »	Convention de mise à disposition d'un local à usage de stockage – 45 impasse Ampère	10/09/2012

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Frais d'inscription pour les élèves de l'Ecole d'Art – Année 2011/2012	05/06/2012
Tarifs d'utilisation des salles Théâtre et Maison Gueffier à compter du 01/09/2012	26/06/2012
Tarifs de location du centre d'exposition des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche – Année 2013	26/06/2012
Tarifs des prestations du Centre technique municipal et de location du matériel et plantes aux associations et collectivités territoriales à compter du 01/07/2012	04/07/2012



DROIT DE PRÉEMPTION

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Vente de parcelles de terrain en nature de voirie rue Auguste Brunet-PN de Forges, propriété de RESEAU FERRE DE FRANCE	24/08/2012

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention entre la Ligue de protection des oiseaux, la Fédération des œuvres laïques et la Ville de La Roche-sur-Yon pour la création d'un refuge au jardin du Relais pleine nature et environnement	29/06/2012
Convention de cession de spectacle avec l'association « Le Bon Scen'Art »	21/06/2012
Convention de cession de spectacle avec la SARL « Savoir Faire »	27/05/2012
Convention de cession de spectacle avec l'association « Tarambana »	21/05/2012
Convention de prestation avec Mme Sonia BROUSSARD	04/06/2012



Article 28 - Procédures adaptées }
Article 30 - Services procédures adaptées }
Article 33 - Appel d'Offres < 500 000 € HT } < à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire
Article 35 - Marché négocié < 500 000 € HT }
Article 74-II* - Maîtrise d'œuvre forme adaptée }

INFORMATION SUR LES MARCHES
D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI
PAR DÉLIBÉRATION DU 20 AVRIL 2011 : < 500 000 € HT
L. 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

Du 13 juin au 14 septembre 2012

Conseil Municipal du 27 septembre 2012

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
12-037	TDO ZI Le Séjour 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Maintenance du parc des autocommutateurs satellites de la Ville de La Roche-sur-Yon	4 628,40 € / an
12-049	CETE APAVE NORD OUEST Rue Jacques-Yves Cousteau ZA de Beaupuy 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Formation sécurité – conduite d'engins (CACES / Autorisation de conduite) Lot 1 : engins de chantier	Mini : 10 agents / maxi : 40 agents 9 817,50 € (non contractuel)
12-050	CETE APAVE NORD OUEST Rue Jacques-Yves Cousteau ZA de Beaupuy 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Formation sécurité – conduite d'engins (CACES / Autorisation de conduite) Lot 2 : PEMP	Mini : 30 agents / maxi : 100 agents 10 115 € (non contractuel)
12-051	CETE APAVE NORD OUEST Rue Jacques-Yves Cousteau ZA de Beaupuy 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Formation sécurité – conduite d'engins (CACES / Autorisation de conduite) Lot 3 : chariot automoteur à conducteur de porté	Mini : 20 agents / maxi : 60 agents 2 975 € (non contractuel)
12-052	CETE APAVE NORD OUEST Rue Jacques-Yves Cousteau ZA de Beaupuy 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Formation sécurité – conduite d'engins (CACES / Autorisation de conduite) Lot 4 : grue auxiliaire de chargement de véhicules	Mini : 5 agents / maxi : 20 agents 595 € (non contractuel)
12-053	CETE APAVE NORD OUEST Rue Jacques-Yves Cousteau ZA de Beaupuy 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Formation sécurité – conduite d'engins (CACES / Autorisation de conduite) Lot 5 : balayeuse à conducteur porté / tondeuse auto-portée	Mini : 2 agents / maxi : 5 agents 595 € (non contractuel)
12-054	SNGE 8 Rue René Coty – BP 747 85018 LA ROCHE-SUR-YON	Groupe scolaire La Généraudière « Remplacement de la distribution et armoire électrique de l'élémentaire »	28 390,89 €
12-055	RIGAUDEAU 29 Rue de l'Océan 85110 SAINT PROUANT	Exécution de services de transport non réguliers de personnes à titre principal pour les déplacements des élèves	100 000 € (estimation)
12-056	ILTR 5 Avenue de la Ballue 49000 ANGERS	Gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure et des autorisations d'occupation temporaire du domaine public + saisie de données Lot 1 : prestations informatiques	36 140 € / 3 ans
12-057	Maitre Marie-Christine GROZDOFF 5 Place du 18 juin 1940 75006 PARIS	Gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure et des autorisations d'occupation temporaire du domaine public + saisie de données Lot 3 : prestations services et conseils	26 320 € / 3 ans hors frais de déplacement
12-058	ADTP 20 Rue Saint Lambin	Construction d'un pôle associatif Lot 1 : démolitions	88 588,50 €



N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
	79000 NIORT		
12-059	BRUNET 19 Rue de Mareuil 85400 LUCON	Gymnase Jean Moulin – travaux de rénovation Lot 1 : gros oeuvre	18 639,19 €
12-060	MIROITERIE DE L'OUEST 12 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Gymnase Jean Moulin – Travaux de rénovation Lot 2 : menuiseries extérieures aluminium	16 037 €
12-061	BRUNET 19 Rue de Mareuil 85400 LUCON	Gymnase Jean Moulin – Travaux de rénovation Lot 3 : bardage extérieur	17 174,75 €
12-062	JAUD 29 La Méguière 85140 LES ESSARTS	Gymnase Jean Moulin – Travaux de rénovation Lot 4 : menuiseries intérieures bois	8 736,83 €
12-063	BRUNET 19 Rue de Mareuil 85400 LUCON	Gymnase Jean Moulin – Travaux de rénovation Lot 5 : carrelage – faïence	8 000,80 €
12-064	POUPARD-JOGUET 28 Rue Clémenceau 85210 SAINTE HERMINE	Gymnase Jean Moulin – Travaux de rénovation Lot 6 : peinture	9 646,80 €
12-065	AJS CLIMATIC Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Gymnase Jean Moulin – Travaux de rénovation Lot 7 : plomberie – sanitaire – chauffage	14 400 €
12-066	CAJEV 10 Impasse Watt Acti Sud Belle Place 85000 LA ROCHE-SUR-YON	1% Paysage – plantation de haies bocagères	TF : 18 758,50 € TC : 3 216 €
12-067	BONIN SARL 5 Rue Lavoisier 85190 VENANSAULT	Réfection de toitures sur différents bâtiments communaux – programme 2012 Lot 1 : GS Léonce Gluard	57 751,75 €
12-068	SMAC Belle Place 2 95 Rue Pierre-Gilles de Gennes 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Réfection de toitures sur différents bâtiments communaux – programme 2012 Lot 2 : GS Rivoli	67 007,50 €
12-069	BONIN SARL 5 Rue Lavoisier 85190 VENANSAULT	Réfection de toitures sur différents bâtiments communaux – programme 2012 Lot 3 : médiathèque et salle du Bourg	20 337,35 €
12-070	BONIN SARL 5 Rue Lavoisier 85190 VENANSAULT	Réfection de toitures sur différents bâtiments communaux – programme 2012 Lot 4 : Foyer Henri Taillet	13 060,30 €
12-071	SECMAIR Rue des Frères Lumière 53230 COSSE LE VIVIEU	Acquisition d'un appareil de gravillonnage	16 265,60 € non contractuel
12-072	SARL PALARDY TP ZA Rue du 8 Mai 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 1 : Démolition	32 832 €
12-073	SARL MC BAT ZA Belle Place 19 Rue Bunsen 85000 LA ROCHE-SUR-YON	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 2 : gros oeuvre – terrassements – aménagements extérieurs	45 000 €
12-074	SARL ERABLE Pôle Technique Odysée 85220 COEX	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 3 : charpente, parois et ossature bois	65 925,75 €
12-075	OUEST ETANCHE ZI de la Folie Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 4 : étanchéité	23 805,10 €
12-076	SERRURERIE LUCONNAISE ZI de Sebastopol BP313 85403 LUCON	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 5 : menuiseries extérieures	21 799 €
12-077	SARL ROUHAUD 3 Rue du Stade - BP18 85280 LA FERRIERE	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 6 : menuiseries intérieures	6 713,39 €



N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
12-078	SARL Anthony COUSIN 9 Rue du Plateau 85110 SAINT PROUANT	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 7 : cloisons sèches – doublages	12 921,80 €
12-079	TECHNI PLAFONDS ZAI de Maunit 113 Rue de Maunit 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 8 : plafonds suspendus	4 826,74 €
12-080	SARL CCV Rue de la Grange Parc Polaris 85110 CHANTONNAY	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 9 : revêtements de sols	15 591,21 €
12-081	E.V.P.R. ZA de l'Eraudière 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 10 : peinture	4 281,10 €
12-082	HERVE THERMIQUE Zone Acti Sud 23 Rue Léon Gauvrit 85000 LA ROCHE-SUR-YON	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 11 : plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation	32 660,03 €
12-083	BLI ZI La Folie II Rue Jacques Moindreau 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 12 : Electricité	17 019,97 €
12-084	AJS CLIMATIC ZI de la Folie Rue Charles Tellier 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	Remplacement des installations de télégestion et de régulation Lot 1 : secteur sud	211 000 €
12-085	VFE PA de l'Eraudière 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Remplacement des installations de télégestion et de régulation Lot 2 : secteur nord	278 000,07 €
12-086	EOLAS 8 Rue Voltaire 38000 GRENOBLE	Renouvellement des sites web de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération	82 931,04 €
12-087	ETDE Rue Philippe Lebon 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Aménagement de la Place Napoléon Lot 1 : raccordements électriques des équipements de la place	28 939,10 €
12-088	ETDE Rue Philippe Lebon 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Aménagement de la Place Napoléon Lot 2 : sonorisation	34 414 €
12-089	MP ENVIRONNEMENT 10 Route de la Chartreuse 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	Acquisition d'aspirateurs urbains	Mini : 2 aspirateurs / maxi : 4 aspirateurs
12-093	SARL FAGE EDITION 3 Rue Camille Jordan 69001 LYON	Réalisation du catalogue de l'exposition « L'artiste en représentation » présentée aux musées des villes de Laval et de La Roche-sur-Yon	10 908,65 € 9 039,49 € pour LRSY
12-094	HUSSON INTERNATIONAL Route de l'Europe 68650 LAPOUTROIE	Construction d'un city stade – route de Nantes	84 437,75 €
12-096	SYOTRA Boulevard J. Cugnot 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Rue de St André d'Omay – aménagement de voirie	355 540,86 €
12-097	Yves COUGNAUD Mouilleron le Captif 85035 LA ROCHE-SUR-YON	Fourniture et mise en place de sanitaires modulaires au CLSH Bourg	50 845,95 €
12-098	SMACL 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT	Assurance responsabilité organisateur de manifestations	Prime annuelle TTC : 3 924 €
12-099	SARRE ET MOSELLE 17 bis Avenue Poincaré 57401 SARREBOURG	Prestations supplémentaires assurances tous risques bestiaires et installations scénographiques	Prime annuelle TTC : 10 126,93 €
12-100	SAS SYOTRA 21 Boulevard J. Cugnot 85000 LA ROCHE-SUR-YON	ANRU – requalification route de Nantes, rue Gutenberg et carrefour d'entrée de ville – travaux de restructuration du réseau EP	271 724,98 €



N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
12-101	SARL MURAIL ETAP 76 Rue Gaston Dolbeau 85710 BOIS DE CENE	ANRU – déconstruction de divers bâtiments communaux Lot 1 : Ilot Lansier / Nord Boulevard Leclerc	50 000 €
12-102	AVENIR DECONSTRUCTION 4 Avenue René Descartes 33370 ARTIGUES	ANRU – déconstruction de divers bâtiments communaux Lot 2 : Ilot médian Boulevard Leclerc	TF : 34 010 € TC : 10 090 €
12-103	SARL MURAIL ETAP 76 Rue Gaston Dolbeau 85710 BOIS DE CENE	ANRU – déconstruction de divers bâtiments communaux Lot 3 : Ilot Gutenberg + divers	30 000 €
12-104	BODARD Immobilier ZA Sud – BP 24 85150 LA MOTH-ACHARD	Fourniture et pose de modulaires pour La Roche Vendée Cyclisme	180 000 €
12-105	BLACHERE ILLUMINATIONS Zone Industrielle 85440 APT	Réalisation de la scénographie lumière 2012 Lot 1 : mise en valeur éphémère des sites	53 551,60 € non contractuel
12-106	GROUPE LEBLANC 6-8 Rue Mickaël Faraolay 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2012 Lot 2 : mise en lumière des sites	11 491,51 € non contractuel
12-107	ASO OMNIELECT 108 Boulevard de l'Industrie BP 219 85005 LA ROCHE-SUR-YON	Réalisation de la scénographie lumière 2012 Lot 3 : acquisition de matériels (décors de Noël)	713,73 € non contractuel
12-108	EIFFAGE ENERGIE 7 Avenue des Berthaudières 44680 SAINTE PAZANNE	Pose et dépose des illuminations de fin d'année 2012	51 052 €
12-109	SNGE 8 Rue René Coty – BP 747 85018 LA ROCHE-SUR-YON	Remplacement de l'éclairage salle E et F au Tennis Entente Yonnaise, Les Terres Noires et salle de sport Gaudel	39 178,71 €
12-110	SAS LITTORAL VERT La Malbraude 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE	Remplacement de 2 passerelles autour du plan d'eau de Moulin Papon	19 971,51 €
12-111	BCL ARCHITECTES 1 Rue Jacques Brel 44800 SAINT-HERBLAIN	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une tribune et l'extension des vestiaires au stade Rivoli	40 147,81 €
12-112	EGIS EAU 7 Rue de la Rainière Parc du Perray 44000 NANTES	Etude hydraulique et dossier loi sur l'eau pour la création d'un passage à faune	7 575 € 750 € / journée 550 € / ½ journée
12-113	CYBERSCOPE 118 Rue Philippe Lebon 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Hébergement de site web sur serveur dédié et hébergement de boîtes aux lettres et relais de messagerie	19 494 € / 3 ans non contractuel

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

REGISTRE DES AVENANTS

Date de saisie	N° de marché	Titulaire du marché	Intitulé du marché	Montant marché € HT	Phase	Flote technique	N° Avenant	Objet Avenant	Montant Avenant	% sur montant de base du marché	Détail avenant (préciser motifs de l'avenant)	Délibération
17/08/2012	V11-056	COMES	CSPS - Ecole et maison de quartier Jean Yole	2 048,00 €	BC	P. BOURON	1	CDS CCC			Changement de dénomination sociale et de coordonnées bancaires	20/04/2011
17/09/2012	V12-072	PALARDY TP	ANRU - Reconstruction du Café Club des Forges Lot 1 - Démolition	32 832,00 €	BC	P. BOURON	1	MV	-3 390,00	-10,325%	Suppression de postes de dépenses de la DPGF	20/04/2011
08/08/2012	V11-049	SARL BOVE PERE ET FILS	Chelet des Genévriers - Remplacement des couvertures bardées bitumeux par du bac acier laqué	62 732,50 €	DB	N. Doussin	1	PS	602,91	0,96	Ajustements nécessaires dans les prestations prévues au marché, appris au cours de la réalisation des travaux	20/04/2011
26/07/2012	09-110	GRANDJOUAN SACO	Traitement déchets industriels banals de la ville de la RSY - Lot 1		AT	CTM	1	PD			Prolongation 3 mois pour obtenir le temps nécessaire à la détermination des données techniques d'une nouvelle consultation	20/04/2011
26/07/2012	09-111	GRANDJOUAN SACO	Traitement déchets industriels banals de la ville de la RSY - Lot 2		AT	CTM	1	PD			Prolongation 3 mois pour obtenir le temps nécessaire à la détermination des données techniques d'une nouvelle consultation	20/04/2011
26/07/2012	09-112	BATI RECYCLAGE	Traitement déchets industriels banals de la ville de la RSY - Lot 3		AT	CTM	1	PD			Prolongation 3 mois pour obtenir le temps nécessaire à la détermination des données techniques d'une nouvelle consultation	20/04/2011
28/07/2012	V10-112	FOYRY SAS	Réalisation d'une fiscalité de réseau chaleur ayant recours à l'énergie renouvelable Mission d'AMO et Assistance/Stud.		BDMR	MISSION GRANDS PROJETS	1		0,00	0	Affermissement TC1 - Déclaration sous traitance- absorption POYRY ENVIRONNEMENT par POYRY SAS - répartition paiement TC1	20/04/2011
01/09/2012	09-117	SFR	Marchés de prestations de services de télécommunication - lot 1		AT	RM GAUTIER	1	CDS	0,00		Fusion / absorption de la Société SFR par VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL qui garde cependant La dénomination SFR	20/04/2011
01/09/2012	09-118	SFR	Marchés de prestations de services de télécommunication - lot 2		AT	RM GAUTIER	1	CDS	0,00		Fusion / absorption de la Société SFR par VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL qui garde cependant La dénomination SFR	20/04/2011
01/09/2012	09-121	SFR	Marchés de prestations de services de télécommunication - lot 6		AT	RM GAUTIER	1	CDS	0,00		Fusion / absorption de la Société SFR par VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL qui garde cependant La dénomination SFR	20/04/2011
31/05/2012	V10-061	ELIS ATLANTIQUE	Location entretien de vêtements de travail du CTM	Maxi : 46 000 / an	AT	L LAMBERT	1	MP	0,00		MODIFICATION QUANTITATIVE ET TARIFAIRE DU NOMBRE DE CHANGES PREVU PAR PERSONNE POUR LES AGENTS DU SERVICE LOGISTIQUE MATERIEL SANS INCIDENCE SUR LE MONTANT MAXI DU MARCHÉ	20/04/2011
25/05/2012	V12-003	LGD8 CONSULTANTS	Repossessionnement et accompagnement communication	153 460,00 €	EB	S. MELON	1	PV	5 000,00	3,26	4 groupes de travail qualifiés au lieu de 3.	20/04/2011
27/04/2012	V11-100	ORYON	Convention de mandat - Pôle Culturel	207 851,91 €	BC	C. TRICOIRE	1	ER	-289,41	-0,14 %	Rectification du montant de la convention en lien avec le PV de la CAO	20/04/2011